

Règlement de l'Opération « Geberit AquaClean, le WC lavant – le bien-être se réinvite chez vous »

Article 1 : Société Organisatrice

La Société GEBERIT SARL, enregistrée sous le numéro 612 038 430 RCS Melun, ZA du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, FR-F-77215 AVON Cedex (ci-après la « Société Organisatrice ») organise une opération de promotion qui s'intitule «**Geberit AquaClean, le WC lavant – Le bien-être se réinvite chez vous**». Elle se déroulera du **01/09/2025 au 31/12/2025** inclus.

Jeu avec obligation d'achat des produits Geberit éligibles à cette opération chez un distributeur / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine. Les achats réalisés sur Internet ne seront pas pris en compte.

Article 2 : Objet

L'opération a pour objet d'accompagner les participants à se procurer un WC lavant Geberit AquaClean.

L'opération comprend l'offre suivante : un remboursement allant jusqu'à 500 € sur la gamme de WC lavants Geberit AquaClean.

Offre limitée à 3 WC maximum par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée de l'opération. Un même produit ne peut bénéficier de plusieurs offres de remboursement.

Opération non cumulable avec d'autres offres proposées sur nos solutions WC lavants par les distributeurs / salles d'exposition durant la période promotionnelle du 01/09/2025 au 31/12/2025 ;

La liste des produits éligibles et les montants remboursés sont détaillés dans l'article 5.

Article 3 : Conditions de participation

Pour obtenir son remboursement, chaque participant devra suivre les étapes suivantes :

- **Acheter des produits Geberit AquaClean éligibles** à l'opération chez un distributeur / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine et Corse.
Les achats doivent être effectués pendant la période de promotion, soit **entre le 01/09 et le 31/12/2025**
- **Se connecter au site www.geberit.fr/expo25 entre le 01/09 et le 31/01/26** au plus tard, puis suivre la procédure d'inscription en ligne.
- **Enregistrer au préalable son ou ses produit(s) Geberit AquaClean** pour bénéficier de l'extension de garantie sur www.geberit-aquaclean.fr/garantie
- Lors de votre inscription depuis le site www.geberit.fr/expo25 joindre :
 - L'intégralité de la copie de la facture d'achat des produits Geberit éligibles en entourant la date d'achat et les références de produits éligibles à l'offre de remboursement.
Ou l'intégralité de la facture de pose réalisée par votre installateur mentionnant les références des produits et le lieu d'achat des produits.
 - + Un relevé d'identité Bancaire (RIB /IBAN).
La facture doit être au même nom que le bénéficiaire du RIB.
 - La confirmation d'enregistrement de l'extension de garantie pour tout achat d'un WC lavant AquaClean.

L'ensemble des documents ci-dessus doit être transmis au plus tard le 31/01/26.

Toute demande ou réclamation reçue après le 28/02/2026 ne sera pas prise en compte.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 4 à 6 semaines après réception

d'une demande conforme.

Offre réservée **aux particuliers, aux personnes physiques, et majeures** résidant en France métropolitaine et Corse pour l'achat de produits Geberit éligibles chez un distributeur / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine. Les achats réalisés sur Internet ne seront pas pris en compte.

Offre limitée à 3 WC maximum par demande conforme par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée de l'opération.

Un même produit ne peut bénéficier de plusieurs offres de remboursement.

Opération non cumulable avec d'autres offres proposées sur nos solutions WC lavants par les distributeurs / salles d'exposition participants à l'opération durant la période promotionnelle du 01/09/2025 au 31/12/2025.

Article 4 : Inscription

Les données indispensables pour confirmer son inscription à l'opération sont signalées par un astérisque sur le formulaire d'inscription en ligne. La demande d'inscription ne pourra être validée en l'absence de réponse aux champs obligatoires.

Article 5 : Produits éligibles à l'opération

OFFRE SUR LES WC LAVANTS GEBERIT AQUACLEAN

Offre limitée aux 200 premières demandes parmi la sélection de produits ci-dessous :

Code article	Désignation	Montant remboursé
146.208.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Classic: Blanc alpin	500 €
146.208.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Classic: Chr bri	500 €
146.243.11.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Maïra Clas: Blanc alp	500 €
146.243.SI.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Maïra Clas: Blanc ver	500 €
146.218.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Comfort: Blanc alpin	500 €
146.218.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Comfort: Chr bri	500 €
146.220.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela: Blanc alpin	300 €
146.220.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela: Chromé brillant	300 €
146.220.JT.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela: Blanc mat	300 €
146.250.01.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela Square: Blanc alpin	300 €
146.250.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela Square: Chromé brillant	300 €
146.070.11.1	Abattant GEBERIT AQUACLEAN Tuma Classic: Blanc alp	200 €
146.270.11.1	Abattant GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Blanc alp	200 €
146.310.SI.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comfort: Blanc/Ver	200 €
146.310.SJ.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comfort: Noir/Ver	200 €
146.290.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Blanc alpin	200 €
146.290.FW.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Inox bro	200 €
146.290.SI.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Blanc/Verre	200 €
146.290.SJ.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Noir/Verre	200 €
146.310.11.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comf: Bla alp	200 €
146.310.FW.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comf: Inox bros	200 €

Article 6 : Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, courrier postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'opération.

Article 7 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site internet et la participation du programme se fait sous son entière responsabilité.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de la promotion du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée de l'opération.

Si les coordonnées d'un participant sont inexploitables ou si le participant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le participant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Dans le cas où le participant n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, il serait considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

Article 8 : Disqualification

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment du fait de la participation sous l'identité d'un tiers. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas verser le remboursement aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Force majeur

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de l'opération est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 11 : Droit applicable et litiges

L'opération de promotion « *Geberit AquaClean, le WC lavant – le bien-être se réinvite chez vous* » est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de ce programme et sont destinées à la société GEBERIT SARL Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à la société organisatrice.